

Deux nouvelles mesures offertes aux citoyens de l'Île dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

1) Utilisation des écocentres de la Ville de Québec

Les citoyens de l'île ont désormais la possibilité de se débarrasser de leurs matériaux secs, résidus domestiques dangereux (RDD), encombrants et pneus aux écocentres de la Ville de Québec. Les coordonnées des écocentres ainsi que les types de résidus acceptés et les tarifs applicables sont disponibles à l'adresse suivante :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/matieres_residuelles/ecocentres.aspx.

À noter que les tarifs affichés ne s'appliquent pas aux écocentres Veolia et Matrec.

2) Programme d'achat de couches réutilisables de la MRC

Considérant qu'un enfant portant des couches jetables pourra générer jusqu'à une tonne de déchets, la MRC de l'Île d'Orléans offre un chèque de remboursement de 150 \$ aux familles qui choisiront d'utiliser des **couches réutilisables**.

Pour ce faire, vous devez fournir à la municipalité de Sainte-Famille, à l'attention de M. Jean-Pierre Turcotte, le nom et la date de naissance de l'enfant, une preuve de résidence et une copie de la facture d'achat des couches réutilisables. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le bureau de la municipalité au (418) 829-3572.